

**15EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

N : 07/2014

Objet : Élection du Maire

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous les présidences respectives de Monsieur Jean Pierre BAILLÉ, Maire, et de Monsieur Bernard JAYLES en qualité de doyen de l'assemblée.

Date de la convocation : 24 mars 2014 transmise le : 24 mars 2014
Membres élus : 15 en fonction : 15 présents : 15

Membres présents : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Christine ESPAGNET, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL, conseillers municipaux.

Membre absent excusé :

Membre absent non excusé :

Secrétaire de séance : Marianne LAGÜE

* * *

M. Bernard JAYLES doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ... ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

M. Bernard JAYLES sollicite deux volontaires comme assesseurs : Patrick BAYLET et Christine ESPAGNET acceptent de constituer le bureau.

M. Bernard JAYLES demande alors s'il y a des candidats.

M. Jean Pierre BAILLÉ propose sa candidature au nom du groupe « Avançons ensemble pour Grignols ».

M. Christian MAUBARET propose sa candidature au nom du groupe « Une alternative pour Grignols ».

M. Bernard JAYLES enregistre les candidatures de M. Jean Pierre BAILLÉ et M. Christian MAUBARET et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

M. Bernard JAYLES proclame les résultats :

- * nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**
- * nombre de bulletins nuls ou assimilés : **0**
- * suffrages exprimés : **15**
- * majorité requise : **8**

M. Jean Pierre BAILLÉ a obtenu **12** (douze) voix,

M. Christian MAUBARET a obtenu **3** (trois) voix.

M. Jean Pierre BAILLÉ ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

M. Jean Pierre BAILLÉ prend la présidence et remercie l'assemblée.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le 31 mars 2014.

LE MAIRE
Jean Pierre BAILLÉ.